



100 % des stagiaires sont satisfaits



COLLECTIF



© photo : ADEARI



Organisme de formation
n°24410107341

Cet enregistrement ne vaut pas agrément
de l'État (article L.6352-1 2 du code de travail)

HOMÉOPATHIE ANIMALE - PERFECTIONNEMENT



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Perfectionner sa pratique de soins en homéopathie
- Maîtriser le cadre réglementaire
- S'exercer à utiliser le répertoire homéopathique



PROGRAMME

Matin

Rappel du cadre réglementaire. Principaux remèdes homéopathiques pour les pathologies respiratoires ; pour les mises-bas ; pathologies rencontrées par les participants

Après-midi

Exercices sur cas pratiques : identifier le bon remède à partir du répertoire sur la base de l'observation des symptômes



MÉTHODES - MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentations théoriques par l'intervenant, échanges dynamiques avec les stagiaires, exercices sur cas pratiques



MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Questionnaire d'autopositionnement écrit en fin de formation



INTERVENANT

Patrice Rouchossé, vétérinaire homéopathe
Emilie Doussin, formatrice en agriculture paysanne à l'ADEARI

PUBLIC

Éleveurs et éleveuses intéressé·e·s par l'homéopathie, ayant des notions de base en homéopathie

PRÉ-REQUIS

Initiation à l'homéopathie

DURÉE DE LA FORMATION 7 HEURES

DATES ET LIEUX DE LA FORMATION

Mardi 25 mars 2025 - 9h30-17h30
Salle Champagne (pavillon extérieur à l'entrée du parking) - Chambre d'Agriculture de l'Indre - 24 rue des Ingrains 36 000 Châteauroux

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Un mois entre votre demande et le début de la formation pour vous assurer des formalités d'inscription, d'acceptation et de prise en charge du financement.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite.
Pour toute autre situation de handicap, contactez la responsable de stage.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Emilie Doussin, responsable de stage : 06 41 05 79 74 ; agriculturepaysanne@adeari.fr



TARIF

245 €

Formation prise en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leur cotisation.



AUTRES FINANCEMENTS

Nous contacter pour connaître les modalités de prise en charge.
Pour consulter nos conditions générales d'utilisation, cliquez sur ce lien :
https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/car3_cgu-adear_centre-vl-v4-22102021.pdf

Pour en savoir plus, contactez-nous !

✉ agriculturepaysanne@adeari.fr ☎ 06 41 05 79 74

Ne pas jeter sur la voie publique.



Porté par :

Avec le soutien de :

